



Rectorat – DAREIC (dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr)
Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
21 rue Saint-Etienne - 45043 Orléans Cedex 1

CADRE D'UNE MISSION A LA DAREIC

CHARGE DE MISSION POUR LA COOPERATION EDUCATIVE INTERNATIONALE

- EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE -

La mission du chargé de mission pour la Coopération éducative internationale s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale de l'académie définie par Madame la Rectrice, et mise en œuvre par la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (D.A.R.E.I.C.).

La mission prend en compte les orientations des notes de service N°2008-077 du 5-6-2008 - MEN/DREIC parue au BO n° 25 du 19 juin 2008 et N°2009-131 du 29-9-2009 – MEN/DEGESCO/DREIC parue au BO n°37 du 8 octobre 2009 qui précise les objectifs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

En collaboration étroite avec la Déléguée Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération, le chargé de mission pour la Coopération éducative internationale devra :

- **Mettre en synergie** le réseau des acteurs académiques à l'action éducative internationale, le réseau des correspondants départementaux de la DAREIC et les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI),
- **Informer** les enseignants sur les dispositifs, les objectifs et les notions de la coopération éducative internationale et l'éducation au développement et à la solidarité internationale par la mise en ligne, sur le site de la DAREIC, des textes officiels, des notions, des outils indispensables et des projets académiques exemplaires,
- **Publier** sur les pages Internet de la DAREIC les temps forts en matière d'EADSI et les campagnes nationales de sensibilisation,
- **Animer** la journée de formation sur « les projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale » inscrite au PAF 2017/2018,
- **Conseiller et accompagner** les équipes éducatives dans la construction et la rédaction de leur projet de solidarité internationale,
- **Informer** les porteurs de projets sur les partenaires extérieurs, partenaires privilégiés des écoles et des établissements : les établissements d'enseignement agricole qui développent des actions de coopération internationale, les collectivités territoriales, les associations de solidarité internationale agréées,

- **Suivre** les actions et les projets internationaux autour du développement durable en étroite collaboration avec le correspondant académique EDD,
- **Participer** à l'examen pédagogique des projets déposés à la DAREIC dans le cadre du dispositif « action internationale avec action de solidarité » de la région Centre (commission tripartite),
- **Suivre** les projets déposés dans le cadre du dispositif « action de coopération internationale et solidarité » de la région Centre (commission région),
- **Valoriser** les actions académiques en favorisant leur visibilité et la médiatisation des projets sur le site DAREIC et EXPERITHEQUE,
- **Poursuivre et développer** le partenariat avec les acteurs (*) de la région Centre, en participant aux moments de réflexion et de mutualisation des informations, des outils et des formations,
 - * DAREIC, DRAAF, Centraider, Coopération internationale de la Région Centre et structures associatives de solidarité internationale inscrites dans une démarche éducative.
- **Evaluer** les activités de Coopération éducative européenne et internationale de l'académie en adressant à la Rectrice un rapport d'activité comportant des indicateurs chiffrés et des appréciations qualitatives.

Moyens :

- Dans le cadre de cette mission à la DAREIC le chargé de mission bénéficiera d'une (1) IMP taux 3 et du remboursement de ses frais de déplacements aux différentes réunions et commissions auxquelles il participera, après avoir obtenu l'accord de la DAREIC.
- Dans le cadre du PAF, il sera indemnisé sur la base des heures allouées par la Dafop à la formation (se reporter au descriptif du dispositif mis en place pour l'année 2017-2018).